

mettra aux Chinois de causer avec un représentant de la France, le *seul* autorisé à traiter des affaires¹.

J'aurais également désiré conférer avec le Commissaire Impérial, nommé par l'Empereur en remplacement de l'infortuné Ilipou, mais l'époque de son arrivée à Canton étant encore incertaine et des intérêts majeurs réclamant ma présence en Cochinchine, je serai obligé de partir très prochainement pour ce pays, et probablement avant l'arrivée du Commissaire impérial. Tout en regrettant cette circonstance, je m'y sou mets néanmoins d'autant plus volontiers que je suis informé, comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire à V. E. dans ma précédente lettre, que M. le C^{te} de RATTI-MENTON a été nommé par le Roi des Français au Consulat de Chine, et que ce haut fonctionnaire arrivera prochainement avec des instructions spéciales pour régler les intérêts politiques et commerciaux qu'il sera possible d'établir entre le Céleste Empire et le Royaume de France pour le plus grand avantage des deux nations.

Je crois que M. le C^{te} de Ratti-Menton sera à Canton le mois prochain, sans cependant pouvoir l'affirmer à cause de la grande distance qu'il a parcourue pour se rendre de France en Chine ; mais quelque soit l'époque de son arrivée, je prie instamment V. E. de reporter sur cet agent supérieur la bienveillance dont elle a bien voulu m'honorer depuis le jour où je la vis pour la première fois et dont je conserverai le précieux souvenir toute ma vie.

Si, après mon départ, V. E. avait quelque communication importante à faire au gouvernement du Roi des Français, je l'engagerais à attendre, pour agir, l'arrivée du Consul qui *seul* sera autorisé par S. M. à traiter des affaires publiques avec le Gouvernement de l'Empereur.

En quittant la Chine, peut-être pour n'y plus revenir jamais, que V. E. veuille, etc.

Sig. CÉCILLE.

*
* *

1. Lettre du Com^t Cécille au V.-Roi en date de Canton le 15 avril 1843
(*Extrait*).